



Ville de Leforest

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 19 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 19 mars à 18 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian MUSIAL, Maire, en suite de convocation en date du 13 mars 2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte extérieure de l'Hôtel de Ville et publiée sur le site internet de la ville le jour même.

Etaient présents :

Christian MUSIAL, Maire, Sandrine CHEVALIER, Jérôme VALLIN, Martine LAURENT, Sébastien PERRIOT, Audrey COILLOT, Samir EL AABBAOUI, Adjoint(e)s au Maire, Julien TAVERNIER, Daniel GOUBEL, Alain SECONDA, Marie-Louise BOUSSEMART, Freddy RAWINSKI, Edith BAUWENS, Maria PARISIS, Maryline PRZYBYSZEWSKI, David MORGANO, Sylvain COLIN, Nicolas WOJTKOWIAK, Elodie FLAMENT, Delphine REMILI, Christophe HUON, Linda OURAGHI, Conseillers(ères) Municipaux(ales).

Etaient excusés :

Marianne MAIRESSE a donné procuration à Alain SECONDA.
Bruno ROSIER a donné procuration à Freddy RAWINSKI.
Zora ZOUAOUI a donné procuration à Sandrine CHEVALIER.
Françoise MORELLE a donné procuration à Marie-Louise BOUSSEMART.
Marie-Christine RUELLE a donné procuration Christophe HUON.
Tiphonie USTA a donné procuration à Rémi MIQUET.
Rémi MIQUET.

Il a été procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sylvain COLIN, ayant été désigné pour remplir les fonctions, les a acceptées.

Monsieur le Président ouvre la séance.

2-3 – ATTRIBUTION D'UNE AIDE AU FINANCEMENT DES VOYAGES DE FIN D'ANNEE DES CLASSES DE CM2 DES ECOLES ELEMENTAIRES.



CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2024

CM/SEA/PL/GF

DELIBERATION N° 2 / 3

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE AIDE AU FINANCEMENT DES VOYAGES DE FIN D'ANNEE DES CLASSES DE CM2 DES ECOLES ELEMENTAIRES

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901, relative au contrat d'association,

Vu l'article L 1611-4 du code général des collectivités territoriales relatif au contrôle sur les associations subventionnées,

Considérant l'examen des demandes de subventions présentées par les associations,

Considérant que les activités conduites par ces associations sont d'intérêt local,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'association de Parents d'élèves de l'école Voltaire et l'association OCCE de l'école Rostand souhaitent bénéficier d'une subvention exceptionnelle afin d'aider au financement des voyages de fin d'année des classes de CM2 des écoles élémentaires.

Sur proposition du Bureau Municipal du 13 mars 2024,

Vu l'exposé du Maire,

Et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'attribuer aux dites associations une aide au financement des voyages de fin d'année :

- D'un montant de 80 € par élève de CM2 de l'école Voltaire participant au voyage au Puy Du Fou (2 jours) pour l'année scolaire 2023/2024.
- D'un montant de 40 € par élève de CM2 de l'école Rostand participant au voyage à Boulogne-sur-Mer (1 jour) pour l'année scolaire 2023/2024.

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdit

Pour extrait certifié conforme à l'original

Publié et affiché le 20 mars 2024.

Conformément à l'article L 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Le Maire,

